

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Ogden tenue le 17 août 2022 à 19 heures à l'hôtel de ville situé au 70 chemin Ogden à Ogden et à laquelle ont pris part :

Messieurs les conseillers Michael Sudlow, Michel Lesage, Gilbert Boileau, William Scott, Eric Fafard et madame la conseillère Claudette Dupras

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire David Lépine. Madame Vickie Comeau, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire David Lépine déclare la séance ouverte. Il est 19 heures.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-08-234 Il est proposé par madame Claudette Dupras appuyé par monsieur Michel Lesage et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 juillet 2022

2022-08-235 Il est proposé par monsieur Gilbert Boileau appuyé par monsieur Michael Sudlow et résolu à l'unanimité

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 juillet 2022 tel que présenté.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y avait onze (11) personnes présentes dans la salle. M. Michel Hébert a remercié le conseil d'avoir confié le mandat de l'organisation de la Fête du 90^e anniversaire d'Ogden au comité organisateur. Il a mentionné que plusieurs citoyens ont demandé d'avoir d'autres tels événements à Ogden.

5. AFFAIRES PORTANT SUR LES SÉANCES ANTÉRIEURES

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6.1 Dépôt du rapport forestier

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport forestier pour le mois courant. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.

6.2 Dépôt du rapport d'urbanisme

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport du département d'urbanisme pour le mois courant. Copie du rapport a été remise aux membres du conseil qui en prennent acte.



PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

6.3 Modification à la résolution no. 2021-04-082 de dérogation mineure

CONSIDÉRANT QUE la résolution no. 2021-04-082 accordant une demande de dérogation mineure de Mme Julie Bélanger comportait une erreur car elle indiquait que le bâtiment n'est pas dans la bande riveraine tandis que la résolution aurait dû indiquer que c'est l'agrandissement qui n'est pas dans la bande riveraine;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme avait considéré cette demande de dérogation mineure et avait voté à l'unanimité de recommander au conseil d'accepter d'accorder la demande;

**2022-08-236 Il est proposé par monsieur Eric Fafard
appuyé par monsieur William Scott
et résolu à l'unanimité**

QUE la résolution 2021-04-182 est modifiée pour rectifier l'erreur et pour préciser que c'est l'agrandissement qui n'est pas dans la bande riveraine.

QUE le conseil confirme qu'il appuie la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et accepte d'accorder la dérogation mineure demandée par Mme Julie Bélanger, pour sa propriété avec matricule 0488 56 8292, soit l'agrandissement du bâtiment principal d'une superficie de 280 pieds carrés, l'ajout d'un étage et les réparations à la fondation.

ADOPTÉE

6.4 Formation COMBEQ pour l'inspectrice en bâtiment et en environnement

CONSIDÉRANT QUE la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) offre une formation intitulée « Les mystères du lotissement et des avis de motion » à l'intention des inspecteurs et cette formation en ligne se tient les 3 et 4 octobre 2022;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'inscription est de 304.85\$ taxes en sus pour les membres COMBEQ;

**2022-08-237 Il est proposé par madame Claudette Dupras
appuyé par monsieur Gilbert Boileau
et résolu à l'unanimité**

QUE le conseil autorise l'inspectrice en bâtiment et en environnement, Emmanuelle Bilodeau, à assister à cette formation en ligne les 3 et 4 octobre 2022 au coût de 304.85\$ taxes en sus.

ADOPTÉE

6.5 Compte rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 21 juillet dernier.

7. ENVIRONNEMENT & GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

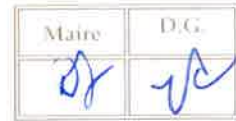
8. VOIRIE, TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

8.1 Compte rendu de la réunion du comité de voirie

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité de voirie tenue le 15 juillet dernier.

8.2 Octroi du contrat d'asphaltage sur le chemin Stanstead

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a lancé un appel d'offres public sur le SEAO pour les travaux d'asphaltage sur le chemin Stanstead, et que le prix soumis doit respecter le montant prévu au budget 2022;



PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

CONSIDÉRANT QUE la soumission conforme et la plus basse reçue est de la compagnie Couillard Construction Limitée au prix de 119.75\$ la tonne métrique, taxes en sus;

2022-08-238 Il est proposé par monsieur Michel Lesage
appuyé par monsieur Eric Fafard
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil octroie le contrat pour les travaux d'asphaltage sur le chemin Stanstead à la compagnie Couillard Construction Limitée au prix de 119.75\$ la tonne métrique, taxes en sus, pour un montant de 900 tonnes, donc pour un montant de 107,775.00\$, taxes en sus.

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité d'Ogden.

QUE le conseil autorise l'utilisation des fonds de la subvention TECQ pour payer pour ces travaux d'asphaltage sur le chemin Stanstead.

ADOPTÉE

8.3 Octroi du contrat pour la peinture des lignes de rue

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a lancé un appel d'offres par voie d'invitation écrite pour la peinture des lignes de rue;

CONSIDÉRANT QUE la soumission conforme et la plus basse reçue est de la compagnie Lignes Maska au prix de 16,447.07\$, taxes en sus;

2022-08-239 Il est proposé par madame Claudette Dupras
appuyé par monsieur Gilbert Boileau
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil octroie le contrat pour la peinture des lignes de rue à la compagnie Lignes Maska au prix de 16,447.07\$, taxes en sus.

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité d'Ogden.

ADOPTÉE

8.4 Enlèvement de la renouée japonaise

CONSIDÉRANT QUE la renouée japonaise est une plante envahissante qui est de plus en plus présente sur le territoire de la Municipalité d'Ogden, incluant sur les bords de chemins où les fossés sont à creuser;

CONSIDÉRANT QUE le comité de voirie a consulté le Cogesaf pour demander des conseils quant à la meilleure façon d'enlever la renouée japonaise des terrains municipaux et qu'il appert que la solution recommandée est de l'envoyer au site d'enfouissement, afin d'éviter sa propagation;

2022-08-240 Il est proposé par monsieur Eric Fafard
appuyé par madame Claudette Dupras
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise l'enlèvement de la renouée japonaise des bords des chemins municipaux lors des travaux de creusement de fossés, et autorise que cette dernière soit envoyée au site d'enfouissement.

QUE le conseil demande à la directrice générale d'ouvrir un nouveau poste comptable intitulé « Enlèvement de plantes envahissantes » en voirie afin que toutes les dépenses futures à cet effet puissent y être mises.

ADOPTÉE

8.5 Travaux sur le pont du chemin Davis

CONSIDÉRANT QUE le comité de voirie recommande que des travaux de remplacement de la surface de roulement du pont du chemin Davis soient faits;



PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

CONSIDÉRANT QUE le prix pour faire ces travaux est de 18,850.00\$, tel que soumissionné par la compagnie Le Groupe Poirier inc.;

2022-08-241 Il est proposé par monsieur Michel Lesage
appuyé par monsieur Eric Fafard
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil appuie la recommandation du comité de voirie et autorise les travaux de remplacement de la surface de roulement du pont du chemin Davis.

QUE le conseil autorise l'inspecteur de la voirie à embaucher les services du Groupe Poirier inc. pour effectuer ces travaux, pour une dépense maximale de 18,850.00\$, taxes en sus.

ADOPTÉE

8.6 Octroi du contrat pour les travaux de gravelage sur le chemin de Cedarville

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a lancé un appel d'offres par invitation pour les travaux de gravelage sur une section du chemin Cedarville;

CONSIDÉRANT QUE la soumission conforme et la plus basse reçue est de la compagnie Construction Goudreau Inc. au prix de 54,340.00\$ taxes en sus;

2022-08-242 Il est proposé par monsieur Michel Lesage
appuyé par monsieur William Scott
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil octroie le contrat pour les travaux de gravelage sur une section du chemin Cedarville à la compagnie Construction Goudreau Inc. au prix de 54,340.00\$, taxes en sus.

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité d'Ogden.

ADOPTÉE

9. FINANCES

9.1 Liste des comptes payés

La secrétaire d'assemblée dépose la liste des comptes payés pendant le mois, conforme au règlement 2013-06 (dépenses incompressibles, incluant les salaires) et des comptes approuvés par résolution du conseil (dépenses autorisées). Copie de cette liste a été distribuée aux membres du conseil et est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

CONSIDÉRANT QUE le total des dépenses incompressibles et approuvées s'élève à 60,775.15\$ et les salaires s'élèvent à 38,026.78\$. Le total des dépenses payées pendant le mois s'élève donc à 98,801.93\$.

2022-08-243 Il est proposé par monsieur Michael Sudlow
appuyé par monsieur Michel Lesage
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil approuve la liste des comptes payés pendant le mois dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

9.2 Listes des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE le total des comptes à payer pour le mois courant est de 118,334.42\$;



PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

2022-08-244 Il est proposé par monsieur Eric Fafard
appuyé par monsieur William Scott
et résolu à l'unanimité

QUE la liste des comptes à payer au 17 août dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante, soit approuvée et que la directrice générale et secrétaire-trésorière en effectue le paiement.

ADOPTÉE

9.3 Dépôt des états financiers pour le deuxième trimestre 2022

La directrice générale dépose les états financiers pour le deuxième trimestre 2022.

10. ADMINISTRATION

10.1 Formation ADMQ pour la directrice générale

CONSIDÉRANT QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) offre une formation en ligne sur la gestion contractuelle qui se tiendra les matins des 28 et 29 septembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'inscription est de 120\$ par membre, taxes en sus;

2022-08-245 Il est proposé par monsieur Gilbert Boileau
appuyé par madame Claudette Dupras
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la directrice générale Mme Vickie Comeau à assister à cette formation en ligne les 28 et 29 septembre 2022, au coût de 120\$ taxes en sus.

ADOPTÉE

10.2 Approbation du budget 2022 de Sentiers Massawippi pour la demande de Véloce III

CONSIDÉRANT QUE Sentiers Massawippi fait une demande d'aide financière au Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III);

CONSIDÉRANT QUE la demande de Sentiers Massawippi à ce programme requiert une résolution de la part de la municipalité d'Ogden relativement à l'approbation du budget de l'année 2022, copie de laquelle a été remise au conseil;

2022-08-246 Il est proposé par monsieur Michael Sudlow
appuyé par monsieur Gilbert Boileau
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la municipalité d'Ogden approuve le budget de l'année 2022 de Sentiers Massawippi en appui de leur demande au Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III).

ADOPTÉE

10.3 Colloque de zone ADMQ pour la directrice générale

CONSIDÉRANT QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) tiendra son colloque de la zone Estrie le 15 septembre 2022 à Lac Mégantic;

CONSIDÉRANT QUE ce colloque réunit les directeurs généraux des municipalités de l'Estrie ensemble et leur présente des ateliers, et que le coût est de 90.00\$ pour les membres de l'ADMQ;

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

2022-08-247 Il est proposé par monsieur Eric Fafard
appuyé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la directrice générale, Mme Vickie Comeau, à participer à ce colloque se tenant le 15 septembre 2022, au prix de 90.00\$ taxes en sus.

QUE le conseil autorise le remboursement des frais de déplacement encourus pour assister à ce colloque.

ADOPTÉE

10.4 Congrès FQM pour le conseiller no. 2

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) tiendra son congrès annuel du 22 au 24 septembre 2022 à Montréal;

CONSIDÉRANT QUE ce congrès s'agit du plus grand rassemblement du monde municipal au Québec, et que le coût est de 900.00\$ pour les membres de la FQM;

CONSIDÉRANT QUE le conseiller no. 2, M. Michel Lesage, se dit prêt à participer à ce congrès et que des frais d'hébergement ne seront pas nécessaires;

2022-08-248 Il est proposé par monsieur Michael Sudlow
appuyé par monsieur Gilbert Boileau
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise le conseiller no. 2, M. Michel Lesage, à participer à ce congrès se tenant du 22 au 24 septembre 2022, au prix de 900.00\$ taxes en sus.

QUE le conseil autorise le remboursement du kilométrage encouru pour assister à ce congrès.

ADOPTÉE

11. LOISIRS ET CULTURE

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

12.1 Autorisation de signer les ententes avec les centres et commissions scolaires

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Ogden a produit un Plan de sécurité civile, afin d'assurer la protection des personnes et des biens sur nos territoires en cas de sinistre majeur;

CONSIDÉRANT QU'aux fins de la présente demande, le terme "Sinistre majeur" est défini comme suit : Événement grave, réel ou attendu prochainement, causé par un incendie, un accident, une explosion, un phénomène naturel ou une défaillance technique, découlant d'une intervention humaine ou non, qui, par son ampleur, cause ou est susceptible de causer la mort de personnes, une atteinte à leur sécurité ou à leur intégrité physique ou des dommages étendus aux biens (L.R.Q., c. P-38.1, a. 1d);

CONSIDÉRANT QUE le Plan a été rédigé en s'inspirant du modèle proposé par le ministère de la Sécurité publique, chargé de l'application de la Loi sur la sécurité civile, ainsi que le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit prévoir la disponibilité de locaux d'urgence afin d'y voir s'y dérouler des services requis lors de sinistres majeurs, tels, des Services aux personnes sinistrées et Services d'hébergement temporaire;

CONSIDÉRANT QUE le Centre Scolaire des Sommets et la Commission scolaire Eastern Townships sont des organismes possédant des ressources susceptibles d'aider et de supporter la Municipalité d'Ogden dans une situation de sinistre;



PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

2022-08-249 Il est proposé par madame Claudette Dupras
appuyé par monsieur Gilbert Boileau
et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité d'Ogden demande l'assistance au Centre Scolaire des Sommets et à la Commission scolaire Eastern Townships, afin de l'aider dans la prestation de secours d'urgence en utilisant les locaux des écoles Jardin-des-Frontières et Sunnyside Elementary comme Centres des Services aux personnes sinistrées et d'hébergement temporaire externe si ses propres locaux n'étaient pas disponibles ou dont la capacité serait excédée.

D'autoriser David Lépine, maire et Vickie Comeau, directrice générale et greffière-trésorière d'être signataire des ententes.

ADOPTÉE

13. RÈGLEMENTS ET POLITIQUES INTERNES

13.1 Adoption – Règlement no. 2022.15 modifiant le règlement no. 2017.09 relatif à l'utilisation du quai de Cedarville

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par monsieur le conseiller Michel Lesage à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 juin 2022;

CONSIDÉRANT QUE le dépôt du projet de règlement a été fait à la séance ordinaire du conseil tenue le 11 juillet 2022;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement n° 2022.15 aura pour objet de régler les modalités du stationnement du quai de Cedarville;

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption;

2022-08-250 Il est proposé par madame Claudette Dupras
appuyé par monsieur William Scott
et résolu à l'unanimité

QUE le règlement no. 2022.15 intitulé «Règlement no. 2022.15 modifiant le règlement no. 2017.09 relatif à l'utilisation du quai de Cedarville» est adopté.

ADOPTÉE

13.2 Adoption – Règlement no. 2022.16 modifiant le règlement no. 2019.03 relatif à la gestion des matières résiduelles

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par monsieur le conseiller Eric Fafard à la séance ordinaire du conseil tenue le 2 mai 2022;

CONSIDÉRANT QUE le dépôt du projet de règlement a été fait à la séance ordinaire du conseil tenue le 11 juillet 2022;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement n° 2022.16 aura pour objet d'ajouter des clauses concernant le site central de déchets au règlement relatif à la gestion des matières résiduelles afin que des contraventions puissent être données aux personnes qui contreviennent aux règles du site.

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption;

2022-08-251 Il est proposé par monsieur Michel Lesage
appuyé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à l'unanimité

QUE le règlement no. 2022.16 intitulé «Règlement no. 2022.16 modifiant le règlement no. 2019.03 relatif à la gestion des matières résiduelles» est adopté.

ADOPTÉE



Maire	D.G.
<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

13.3 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement de zonage no. 2000.3 afin d'ajouter des dispositions relatives à l'agriculture d'agrément (poules) ainsi que d'ajouter des dispositions sur l'utilisation des conteneurs maritimes comme bâtiment accessoire

Monsieur le conseiller Gilbert Boileau donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement modifiant le règlement de zonage no. 2000.3 sera présenté pour adoption.

L'objet de ce règlement sera d'ajouter des dispositions relatives à l'agriculture d'agrément (poules) ainsi que d'ajouter des dispositions sur l'utilisation des conteneurs maritimes comme bâtiment accessoire.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement sera remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

13.4 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement no. 2022.12 concernant les droits de mutations immobilières

Monsieur le conseiller Michel Lesage donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement modifiant le règlement no. 2022.12 concernant les droits de mutations immobilières sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet d'imposer un droit supplétif de 200\$ dans les cas où survient le transfert d'un immeuble situé sur le territoire de la municipalité et où une exonération prive la municipalité du paiement du droit de mutation à l'égard de ce transfert.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement sera remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

14. RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORT DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

14.1 Divers dossiers

Le maire a fait des remerciements aux membres du comité de patrimoine d'Ogden pour leur travail sur le livret historique, aux membres du comité organisateur de la Fête du 90^e anniversaire d'Ogden pour le grand succès de l'événement et surtout aux hôtes M. et Mme Fricke qui ont prêté leur magnifique propriété pour la fête.

14.2 Divers dossiers de la MRC de Memphrémagog

Le maire a mentionné qu'il a assisté à la rencontre de la MRC aujourd'hui-même. La MRC aura jusqu'à la fin de l'année pour redéposer le schéma d'aménagement révisé auprès du gouvernement provincial.

15. LISTE DE CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pendant le mois a été déposée et est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Marlène Lemire a mentionné que le comité de loisirs d'Ogden organise un nouveau cours d'Aquaforme gratuit aux citoyens, et que ce cours aura lieu cet automne à la piscine de la Ruche à Magog. Mme Sylvia Poirier a demandé quand sera la date de la prochaine collecte de gros rebuts (écocentre mobile) et elle a été avisée que ce sera le 24 septembre prochain. M. Sudlow a demandé si la renouée du Japon pourrait être transportée et enfouie sur la propriété d'un citoyen qui est d'accord et le maire lui a répondu que ce sera possiblement une option dans le futur mais pas pour le moment à cause des délais.



Maire	D.G.
<i>DL</i>	<i>VC</i>

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

2022-08-253 17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller monsieur Michel Lesage propose la levée de la séance, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités. Il est 19 heures 30 minutes.

David Lépine
Maire

Vickie Comeau
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, David Lépine, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.